

Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI)

Bordeaux Terre de Solidarités

Thématiques :

**1. Accès au sport pour les personnes en situation
de précarité**

Ou

**2. Accès à l'hygiène pour les personnes sans
domicile**



Clôture de l'AMI le 15 juillet 2024 à 12h

Envoi du dossier à : bordeauxterredesolidarites@mairie-bordeaux.fr

Sommaire

Partie 1. Règlement et présentation de l'Appel à Manifestation d'Intérêt

1. Contexte et objectifs
2. Thématiques
3. Modalités de sélection
4. Modalités de financement

Partie 2. Dossier de candidature et contact

Partie 1.

Règlement et présentation de l'AMI

1. Contexte et objectifs

Cet Appel à Manifestation d'Intérêt s'inscrit dans le schéma communal des solidarités de la Ville de Bordeaux, « Bordeaux Terre de Solidarités ».

La population bordelaise souffre de nombreuses inégalités, davantage creusées aujourd'hui par les crises systémiques que nous traversons. Ces bouleversements économiques, démocratiques, sociaux, environnementaux tendent à aggraver la pauvreté et à précariser une nouvelle partie de la société.

Plus que jamais, la solidarité apparaît comme la valeur essentielle du monde de demain. Car plus que jamais, les écarts entre les Bordelais.e.s se creusent dans de nombreux domaines : emploi, revenus, alimentation, logement, accès aux soins etc. C'est pourquoi, il importe d'intégrer à la fois une attention pour les publics les plus vulnérables et plus largement une prise en compte des besoins de l'ensemble des Bordelais. Ce sont ces solidarités entre les habitantes et les habitants qui fédèrent et qui participent à la construction de la cohésion.

Partager des moments de vie, des lieux, des valeurs et des projets par l'accès à des propositions culturelles, sportives, éducatives (...) relève de la vision des solidarités que la Ville de Bordeaux ambitionne de développer. Cette conception repose sur toutes les dimensions de la vie et du contrat social pour mieux rétablir la justice sociale, répartir les ressources et donner à chacune et chacun les moyens de son émancipation individuelle et citoyenne. A travers sa politique des solidarités, la Ville de Bordeaux porte deux grandes ambitions : d'une part, permettre à chacune et à chacun d'obtenir des conditions de vie dignes et les leviers pour déterminer son avenir par le plein exercice de ses droits, et d'autre part de favoriser l'épanouissement personnel et citoyen par un meilleur accès à l'ensemble des ressources, biens et services nécessaires à son émancipation.

L'objectif du schéma communal de Bordeaux Terre de Solidarités et de l'ensemble des partenaires institutionnels et associatifs du territoire est de développer des actions concrètes correspondant aux 28 objectifs d'utilité solidaires que nous nous sommes fixés.

Par cet appel à manifestation d'intérêt, **la Ville de Bordeaux invite les acteurs des solidarités à manifester leur volonté de concrétiser un ou plusieurs objectifs du schéma communal Bordeaux Terre de Solidarités sur une thématique particulière.** Il permettra de soutenir la mise en œuvre d'actions expérimentales et créatives permettant de répondre à un besoin social insuffisamment pourvu sur le territoire bordelais.

Cet appel à manifestation d'intérêt vise à identifier **2 structures apportant des solutions innovantes à des problématiques sociales, qui pourront bénéficier d'un soutien financier de la Ville de Bordeaux.**

L'appel se termine le 15 juillet 2024 à 12h.

2. Thématiques

Ce premier AMI "Bordeaux Terre de Solidarités" vise à développer des projets sur des thématiques spécifiques, sélectionnées par la Ville de Bordeaux et ses partenaires institutionnels signataires du schéma.

Les deux thématiques sélectionnées pour l'année 2024 sont les suivantes :

- **Accès au sport pour les personnes en situation de précarité**
- **Accès à l'hygiène pour les personnes sans domicile**

Les candidats peuvent répondre à l'une ou l'autre, ou aux deux thématiques. Les réponses à chaque thématique seront traitées de manière distincte.

1) Accès au sport pour les personnes en situation de précarité

La précarité augmente le risque de problèmes de santé et altère la perception de son propre état de santé. Les personnes en situation de précarité sont plus vulnérables aux maladies et aux accidents, en particulier aux troubles psychiques, mentaux et locomoteurs. Cette vulnérabilité complique leur engagement dans des activités physiques et dans certains actes de la vie quotidienne

D'après les statistiques de 2020 de l'INJEP (Institut National de la Jeunesse et de l'Education Populaire), les principales raisons qui empêchent la pratique d'une activité physique sont la santé fragile (26 %), l'exclusion sociale (21 %), le cumul des contraintes professionnelles, scolaires et familiales (20 %), le désintérêt pour le sport (20 %), ainsi que le coût et l'inadéquation de l'offre sportive (13 %).

De plus, le manque d'information et de sensibilisation sur les bienfaits de l'activité physique, combiné à l'isolement social et à la stigmatisation, découragent souvent la pratique d'activités sportives. Les préoccupations immédiates, comme la recherche de ressources pour sortir de la précarité monétaire, alimentaire, au regard du logement sont prioritaires par rapport aux activités sportives, perçues comme moins importantes. Les troubles psychiques et mentaux, réduisent également la motivation à s'engager dans des activités physiques régulières. Enfin, les environnements de vie manquent souvent d'espaces sûrs et adaptés à la pratique sportive, constituent un obstacle supplémentaire.

A Bordeaux, le sport occupe une place centrale jouant un rôle crucial dans la création de liens sociaux, la promotion de l'émancipation, le développement de la mixité sociale et l'affirmation de l'égalité entre les genres. Depuis plusieurs années, Bordeaux a fait de la promotion de la pratique sportive une de ses priorités. Le sport s'est intégré dans les quais, les places, les espaces verts et même la Garonne. Les habitants de Bordeaux, tous âges confondus, s'adonnent de plus en plus à des activités sportives. Bordeaux offre ainsi une pratique sportive

gratuite, en plein cœur de l'espace public, accessible et visible pour toutes et tous, quel que soit l'âge.

Bordeaux Terre de Solidarités a pour objectif de “**favoriser l’émancipation personnelle et citoyenne dans l’espace public**”. En effet, la pratique physique et sportive est un vecteur essentiel de lien social et de maintien de la santé. Elle constitue un levier précieux pour les publics en difficulté, souvent isolés et en manque de confiance en eux.

A travers cet appel à manifestation d'intérêt, **la Ville de Bordeaux souhaiterait permettre aux publics éloignés de retrouver une activité physique et sportive, contribuant ainsi à leur bien-être et à leur intégration sociale, en développant une nouvelle offre d'activité physique adaptée sur le territoire.**

Le présent appel à manifestation d'intérêt vise à soutenir les populations en situation de précarité. Cela inclut les personnes en difficulté sociale et financière, les femmes enceintes ou jeunes mères en situation de vulnérabilité, les personnes en milieu carcéral, ainsi que les enfants, les adolescents et les seniors issus de milieux défavorisés, migrants et réfugiés. Les travailleurs précaires, habitants des QPV et les personnes en situation de handicap, les personnes sans domicile fixe, à la rue, en bidonville ou hébergées dans des hôtels et des structures médico-sociales font également partie du public visé.

Les candidats devront proposer des solutions nouvelles complémentaires de l'existant afin de répondre à un besoin non pourvu ou insuffisamment satisfait sur le territoire.

Les candidats peuvent imaginer des projets qui feraient appel à des lieux municipaux en dehors des heures d'ouverture ou en complémentarité avec les activités en cours (piscines municipales, équipements sportifs municipaux...), l'espace public. La faisabilité sera ensuite accompagnée par les services de la ville de Bordeaux et du CCAS.

Les porteurs de projet peuvent proposer des activités physiques adaptées en hébergement d'urgence, prison. Mais aussi, organiser des séances de sport en plein air adaptées à tous les âges, favorisant les liens familiaux et intergénérationnels. Il est possible d'imaginer des programmes spécifiques pour les femmes, notamment autour de la périnatalité, pour soutenir leur bien-être physique et mental avant et après l'accouchement...

La réponse à l'appel à manifestation d'intérêt peut consister en une action directement dirigée vers les personnes en situations de précarités. Elle peut commencer par une phase de diagnostic ou d'identification de ces besoins sur un territoire pour ensuite faire une proposition d'action précise.

Exemple d'une initiative existante à Paris : L'association Cycl'Avenir a pour objet d'agir pour l'inclusion sociale et l'insertion professionnelle de personnes en situation de précarité (réfugié.e.s, demandeuses d'asile, personnes passées par la rue, hommes, femmes ou enfants) par l'utilisation du vélo et l'accès à la culture.

2) L'accès à l'hygiène pour les personnes sans domicile

L'accès à l'hygiène et aux soins est un défi majeur pour les personnes en grande précarité. Beaucoup d'entre elles ont perdu l'habitude de prendre soin de leur corps et de leur santé, souvent par déni ou rejet, ce qui conduit à des maladies graves pouvant entraîner des invalidités ou des décès prématurés. Bien que ces besoins soient identifiés, ils restent insuffisamment pris en compte.

Selon un sondage réalisé par la Croix Rouge en 2018, 89% des personnes marginalisées, en situation de grande exclusion, considèrent que l'accès à la santé, se laver, manger convenablement et changer de vêtements représentent un besoin aussi essentiel que se loger. Ce manque d'hygiène est principalement dû à l'inégalité d'accès aux points d'hygiène, qui sont inégalement répartis sur le territoire, voire parfois inexistantes.

À Bordeaux, la Nuit de la Solidarité, réalisée en janvier 2024, a recensé 466 personnes vivant à la rue, en campement, dans des parkings, aux urgences hospitalières, dans les transports en commun ou à la gare Saint-Jean. 374 personnes, dont 202 mineurs en famille, ont été rencontrées dans des bidonvilles, des lieux de vie collectifs et 107 en squats (chiffre de la plateforme de résorption des squats et bidonvilles de l'Etat).

Dans ce contexte, l'accès à l'hygiène leur est difficile et plus encore l'accès à une hygiène quotidienne. L'hygiène est souvent reléguée au second plan des dépenses quotidiennes car considérée comme moins prioritaire que l'accès à un abris pérenne et l'alimentation. Cependant, prendre soin de soi et accéder à l'hygiène est une question de santé publique et un moyen indispensable de regagner une estime de soi.

En effet, l'accès à l'hygiène a un impact significatif sur la santé physique en réduisant les risques d'infections et en améliorant la santé globale. Sur le plan mental, il contribue à renforcer l'estime de soi, la dignité personnelle et favorise une meilleure intégration sociale.

Bordeaux Terre de Solidarités a pour objectif de “**promouvoir l'accès aux communs essentiels**”, dont l'hygiène est un élément fondamental. Assurer une hygiène adéquate est crucial pour répondre aux besoins des personnes en grande précarité. Cette démarche s'aligne parfaitement avec l'objectif de “**favoriser l'émancipation personnelle et citoyenne dans l'espace public**”, améliorant ainsi la qualité de vie et la dignité des plus vulnérables. Mais aussi avec l'axe “**requalifier nos pratiques dans toutes les offres de service public**”.

A travers cet appel à manifestation d'intérêt, la Ville de Bordeaux souhaiterait voir se développer **une offre**, encore trop peu existante, **permettant aux personnes en grande précarité d'avoir accès à l'hygiène et plus largement au bien être, permettant de retrouver une meilleure estime de soi et maintenir un lien social.**

Le public visé par cet appel à projet est très diversifié, englobant à la fois les individus isolés vivant dans la rue et ceux sans hébergement stable (CHU, CHRS, logements passerelles, hôtels du 115, etc.). En raison de la grande instabilité et des divers degrés de précarité qui

caractérisent la situation des personnes en errance, cet appel à projet s'adresse principalement aux personnes isolées vivant dans la rue ou dans des abris de fortune (tentes, bidonvilles), qui relèvent de la grande exclusion.

Les candidats devront proposer des solutions nouvelles et complémentaires de l'existant afin de répondre à un besoin non pourvu ou insuffisamment satisfait sur le territoire. En ce sens, la notion d'hygiène doit être entendue largement.

Les projets peuvent inclure l'achat et la distribution de kits d'hygiène, de protections périodiques et de préservatifs, de kits hygiène pour bébé, de matériel de puériculture, l'aménagement de sanisettes gratuites et/ou de tout autres sanitaires publics, la création d'espace nurserie dans les centres d'hébergement, l'aménagement de laverie solidaire, l'aménagement de sèche-linge, l'achat d'équipement permettant aux acteurs du soin, de la beauté et de l'hygiène de faire de l'aller-vers (matériel de coiffure itinérant, consultation vétérinaire gratuite, etc.), l'ouverture des douches de piscines municipales ou complexes sportifs.

Les candidats peuvent imaginer des projets qui feraient appel à des lieux municipaux en dehors des heures d'ouverture ou en complémentarité avec les activités en cours (salle de sport, piscines...). La faisabilité sera ensuite accompagnée par les services de la ville de Bordeaux et du CCAS.

Les candidats sont incités à prendre en compte les périodes de canicule, en aménageant des points d'eau potable, de fournir des douches solaires et de distribuer des bouteilles d'eau, des casquettes, des brumisateurs et des protections solaires. Des actions d'information et de conseil sur l'hydratation, l'allègement vestimentaire et les lieux rafraîchis seraient également pertinentes.

Les candidats sont invités à envisager le mécénat de compétence afin de mobiliser des bénévoles.

Exemple d'une initiative existante à Paris : l'ouverture des douches des piscines municipales pour les sans-abris.

3. Modalités de sélection

- **Calendrier prévisionnel**

- **3 juin** : Lancement de l'AMI, publication et diffusion
- **3 juin – 15 juillet** : Phase de manifestation d'intérêt pour les candidat.e.s, prises de contact, questionnements auprès de la ville de Bordeaux.
- **15 juillet à 12h : Clôture de l'AMI** : le dossier de manifestation d'intérêt à déposer avant cette date
- **16 juillet – 25 août** : Traitement des dossiers reçus et prise de contact avec les porteurs de projets par téléphone ou par mail afin d'approfondir certains points si besoin.
- **Septembre** : Sélection par les différents comités des dossiers reçus
- **Octobre 2024** : Annonce des lauréats
- **Début 2025** : Déploiement des projets

- **Composition du jury et déroulé**

La sélection des lauréats aura lieu lors du comité de pilotage et du comité stratégique Bordeaux Terre de Solidarités composés respectivement des élue.s de la majorité de la ville de Bordeaux et de l'ensemble des partenaires institutionnels, qui se réuniront début septembre 2024.

- **Critères d'éligibilité**

Les projets présentés devront impérativement respecter les critères suivants :

- Porteurs de projets implantés à Bordeaux ou dans la métropole
- Articulation avec les acteurs locaux et les structures existant sur le territoire
- Mise en place d'un système de suivi et d'évaluation
- Prise en compte et respect des objectifs du schéma Bordeaux Terre de Solidarités
- Projet à vocation non-lucrative

- **Les critères d'analyse des candidatures**

Au-delà de l'éligibilité, les projets seront jugés et priorisés au regard des critères suivants :

- **Clarté de la présentation du projet, réponse à la thématique proposée, qualité - 10%**
- **Caractère nouveau du projet - 10%** : Le projet doit répondre à un besoin social non pourvu ou mal satisfait sur le territoire et doit apporter une valeur ajoutée au regard des besoins du public cible. Dans le cas où le projet conduit n'est pas nouveau, il doit alors nécessairement proposer une offre originale et créative.

- **Cohérence et réalisme du projet : faisabilité, viabilité économique du projet, expertise, compétences du porteur du projet, budget du projet proposé réaliste pour des résultats attendus sur le temps demandé - 40%** : Les objectifs et résultats attendus du projet devront être clairement définis. Le projet présenté doit être réaliste et doit démontrer son caractère opérationnel. Le calendrier prévisionnel et les étapes de réalisation devront être clairs et cohérents avec les ressources mobilisées et les résultats attendus. Le budget soumis doit être réaliste et en adéquation avec les objectifs visés. Une attention particulière sera aussi portée aux dimensions structurantes et pérennes du projet : les actions qui contribueront à agir durablement sur les personnes accompagnées seront privilégiées.
- **Intégration territoriale du projet - 20%** : l'interaction avec les autres acteurs du territoire est une attente de la Ville de Bordeaux : établissements municipaux, associations, écoles...Prise en compte d'une logique partenariale et de complémentarité avec d'autres structures existantes.
- **Critère sur l'empreinte verte du projet - 10%** : à travers une gestion raisonnée des ressources, un travail en faveur de la sobriété énergétique, la consommation locale et la lutte contre le gaspillage.
- **Critère de respect de la parité et de l'égalité femmes/hommes dans la structure de l'association et dans les publics ciblés, et de lutte contre tous stéréotypes et discriminations – 10%**

Nous porterons une attention particulière aux projets collectifs (regroupant plusieurs acteurs).

4. Modalités de financement

Dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt, une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens (CPOM) sera établie entre les lauréats et la Ville de Bordeaux à l'automne 2024.

2 candidats seront retenus et se verront répartir la somme de 180 000€. Les porteurs de projets seront financés pour mener à bien le projet pendant **3 ans**.

Il appartient également au Comité de sélection de déterminer le montant alloué à chacun des projets retenus.

Les projets financés dans ce cadre devront commencer au plus tard au premier trimestre 2025.

Attention, l'appel à manifestation d'intérêt ne finance pas de coûts de fonctionnement régulier, mais finance les couts d'investissement.

5. Engagements des lauréats

Les lauréats s'engagent à associer la Ville de Bordeaux au suivi de leur projet. Un premier bilan de l'action avec compte rendu financier devra parvenir à la Ville de Bordeaux au plus tard le 31 décembre 2025.

En cas de non-réalisation, ou de réalisation partielle, le reversement partiel ou total des sommes versées sera exigé par l'autorité de gestion.

Partie 2.

Dossier de candidature de l'AMI et contact

1. Composition du dossier de candidature

Dès réception du dossier, un accusé de réception de dépôt de candidature vous sera envoyé par la Ville de Bordeaux. **Seuls les dossiers complets seront étudiés.**

Afin de pouvoir étudier votre candidature, une note d'intention (max 10 pages) vous est demandée. **Celle-ci doit réunir les éléments suivants :**

- **Présentation et expérience du porteur de projet**
- **Motivations du porteur de projet**
- **Descriptif détaillé du projet et de ses actions : objectif, déroulé, territoires, calendrier, partenaires, résultats attendus**
- **Budget prévisionnel du projet**
- **Présentation des ressources humaines prévues pour le projet**

Merci de joindre également à votre dossier :

- **Le dernier bilan d'activité de la structure porteuse du projet**
- **La copie du récépissé de déclaration en préfecture et parution au journal officiel**
- **Les statuts en vigueur de l'association (datés et signés)**
- **Le RIB de l'association**
- **Tout autre document que vous jugeriez utile à la valorisation du projet**

2. Contact

Anna BAUJARD

Chargée de mission Bordeaux Terre de Solidarités

Direction Générale des Solidarités et de la Citoyenneté

MAIRIE DE BORDEAUX

Tel. : 06 59 53 69 89

Mail : bordeauxterredesolidarites@mairie-bordeaux.fr